

À renvoyer impérativement avant le 20 avril 2020 par courriel à : administration@afac-agroforesteries.fr

Pouvoir*

*Un adhérent ne peut disposer de plus de deux voix (la sienne et un pouvoir écrit) et doit être à jour de cotisation pour l'année 2020.

Je soussigné/e

donne pouvoir à

pour voter en mon nom lors des Assemblée Générale ordinaire de l'association Afac-Agroforesteries
du 24 avril 2020.

Signature :